

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à vingt heures et trente minutes, sur convocation en date du vingt-sept février deux mille vingt-cinq, affichée le même jour, le conseil municipal de Rabastens de Bigorre s'est réuni sous la présidence de Laëtitia DARIES adjointe au Maire et en présence de Véronique THIRAUT Maire, Antoine BRIGE adjoint au Maire, Guillaume VINCELOT, Daniel FABRE, Alain DUSSERT, Kevin GENGE, Karine DESPAUX, Georgina MABIT, Karine SENAC conseillers municipaux

Michèle GERBET est arrivée pour le point n°7 de l'ordre du jour à 21 heures.

Absents : Alexis ESTERLE-DA COL, Christophe GAILLAT

Secrétaire de séance : Guillaume VINCELOT

Madame le Maire rappelle que, pour la séance relative à l'adoption des comptes administratifs, il convient de désigner un Président Ad hoc. Elle propose que ce rôle soit dévolu à Laëtitia DARIES, ce que les membres du conseil municipal approuve à l'unanimité

### **1- Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2025**

Approuvé à l'unanimité

### **2- 04-03-2025 Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget annexe Service Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 du Service Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, Monsieur Romain POMMIER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3- 05-03-2025 Approbation du compte administratif 2024 du budget assainissement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame DARIES Laëtitia, adjointe au maire, délibérant sur le compte de l'exercice 2024 dressé par Madame Véronique THIRAUULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à l'unanimité :

1/ lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	section d'exploitation		section d'investissement		total général	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
opérations de l'exercice	-70 012,86	64 518,33	-598 940,62	371 614,42	-668 953,48	436 132,75
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>-5 494,53</b>		<b>-227 326,20</b>		<b>-232 820,73</b>	
résultats antérieurs reportés				326 727,95	0,00	326 727,95
<b>résultat de clôture</b>	<b>-5 494,53</b>		<b>99 401,75</b>		<b>93 907,22</b>	
restes à réaliser			-64 785,57	278 740,00	-64 785,57	278 740,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-5 494,53</b>		<b>313 356,18</b>		<b>307 861,65</b>	

2/ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer.

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, Madame le Maire s'étant retirée au préalable.

#### 4-06-03-2025 Affectation de résultats 2024 du budget assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe assainissement et propose les affectations suivantes :

##### Section d'investissement

Résultat déficitaire de l'exercice 2024	-227 326,20
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023	326 727,95
<b>Excédent à reprendre au compte 001 de l'exercice 2025</b>	<b>99 401,75</b>
Restes à réaliser en dépenses	-64 785,57
Restes à réaliser en recettes	278 740,00
<b>Excédent cumulé avec les restes à réaliser</b>	<b>313 356,18</b>

##### Section d'exploitation

Résultat déficitaire de l'exercice 2024	-5 494,53
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2023	0,00
<b>Déficit cumulé à reprendre au compte 002 de l'exercice 2025</b>	<b>-5 494,53</b>

##### le conseil municipal décide des affectations suivantes

1/ Résorption obligatoire du déficit d'investissement, après restes à réaliser	0,00
<b>Supplément disponible</b>	<b>0,00</b>
2/ Affectation libre en réserve d'investissement	0,00
<b>Supplément disponible</b>	<b>0,00</b>
3/ Affectation en diminution des charges d'exploitation	<b>0,00</b>

##### Inscriptions au budget 2025

Total à inscrire au compte 001 en recettes	99 401,75
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	0,00
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	0,00
Total à inscrire au compte 002 en recettes	0,00
Total à inscrire au compte 002 en dépenses	-5 494,53
Restes à réaliser à inscrire en dépenses d'investissement	-64 785,57
Restes à réaliser à inscrire en recettes d'investissement	278 740,00

Les affectations des résultats 2024 du budget annexe assainissement sur l'exercice 2025 sont adoptées à l'unanimité.

### 5-07-03-2025 Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget annexe Marché aux bestiaux

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 du Service du marché aux bestiaux et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, Monsieur Romain POMMIER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 6-08-03-2025 Approbation du compte administratif 2024 du budget du marché du PVA

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame DARIES Laëtitia, adjointe au maire, délibérant sur le compte de l'exercice 2024 dressé par Madame THIRAUTL Véronique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1/ lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	section de fonctionnement		section d'investissement		total général	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
opérations de l'exercice	-32 190,77	33 349,78	-22 015,37	47 347,41	-54 206,14	80 697,19
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>1 159,01</b>		<b>25 332,04</b>		<b>26 491,05</b>	
résultats antérieurs reportés		45 447,85	-31 292,95		-31 292,95	45 447,85
<b>résultat de clôture</b>	<b>46 606,86</b>		<b>-5 960,91</b>		<b>40 645,95</b>	
restes à réaliser			-8 580,00	0,00	-8 580,00	0,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>46 606,86</b>		<b>-14 540,91</b>		<b>32 065,95</b>	

2/ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer.

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, Madame le Maire s'étant retirée au préalable.

#### 7-09-03-2025 Affectation de résultats 2024 du budget marché du PVA

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe marché du PVA et propose les affectations suivantes :

##### Section d'investissement

Résultat excédentaire de l'exercice 2024	25 332,04
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023	-31 292,95
<b>Déficit à reprendre au compte 001 de l'exercice 2025</b>	<b>-5 960,91</b>
Restes à réaliser en dépenses	-8 580,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
<b><u>Déficit cumulé avec les restes à réaliser</u></b>	<b>-14 540,91</b>

##### Section de fonctionnement

Résultat excédentaire de l'exercice 2024	1 159,01
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2023	45 447,85
<b><u>Excédent cumulé à reprendre au compte 002 de l'exercice 2025</u></b>	<b>46 606,86</b>

**le conseil municipal décide des affectations suivantes**

1/ Résorption obligatoire du déficit d'investissement, après restes à réaliser	-14 540,91
<b>Supplément disponible</b>	<b>32 065,95</b>
2/ Affectation libre en réserve d'investissement	0,00
<b>Supplément disponible</b>	<b>32 065,95</b>
3/ Affectation en diminution des charges de fonctionnement	<b>32 065,95</b>

**Inscriptions au budget 2025**

Total à inscrire au compte 001 en recettes	0,00
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	-5 960,91
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	14 540,91
Total à inscrire au compte 002 en recettes	32 065,95
Total à inscrire au compte 002 en dépenses	0,00
Restes à réaliser à inscrire en dépenses d'investissement	-8 580,00
Restes à réaliser à inscrire en recettes d'investissement	0,00

Les affectations des résultats 2024 du budget annexe marché sur l'exercice 2025 sont adoptées à l'unanimité.

**8- 10-03-2025 Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget communal primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, Monsieur POMMIER Romain, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 9- 11-03-2025 Approbation du compte administratif 2024 du budget commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame DARIES Laëtitia, adjointe au maire, délibérant sur le compte de l'exercice 2024 dressé par Madame THIRAUT Véronique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à l'unanimité,

1/ lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	section de fonctionnement		section d'investissement		total général	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
opérations de l'exercice	-1 073 645,04	1 260 100,22	-578 328,07	365 425,80	-1 651 973,11	1 625 526,02
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>186 455,18</b>		<b>-212 902,27</b>		<b>-26 447,09</b>	
résultats antérieurs reportés		289 175,27	-109 845,86		-109 845,86	289 175,27
<b>résultat de clôture</b>	<b>475 630,45</b>		<b>-322 748,13</b>		<b>152 882,32</b>	
restes à réaliser			-99 303,52	63 256,00	-99 303,52	63 256,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>475 630,45</b>		<b>-358 795,65</b>		<b>116 834,80</b>	

2/ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer.

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, Madame le Maire s'étant retirée au préalable.

## 10- 12-03-2025 Affectation de résultats 2024 du budget commune

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les résultats du compte administratif 2024 du budget commune et propose les affectations suivantes :

<b>Section d'investissement</b>	
Résultat déficitaire de l'exercice 2024	-212 902,27
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023	-109 845,86
<b><u>Déficit à reprendre au compte 001 de l'exercice 2025</u></b>	<b>-322 748,13</b>
Restes à réaliser en dépenses	99 303,52
Restes à réaliser en recettes	63 256,00
<b><u>Déficit cumulé avec les restes à réaliser</u></b>	<b>-358 795,65</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat excédentaire de l'exercice 2024	186 455,18
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2023	289 175,27
<b><u>Excédent cumulé à reprendre au compte 002 de l'exercice 2025</u></b>	<b>475 630,45</b>

### **le conseil municipal décide des affectations suivantes**

1/ Résorption obligatoire du déficit d'investissement, après restes à réaliser	-358 795,65
<b>Supplément disponible</b>	<b>116 834,80</b>
2/ Affectation libre en réserve d'investissement	0,00
<b>Supplément disponible</b>	<b>116 834,80</b>
3/ Affectation en diminution des charges de fonctionnement	<b>116 834,80</b>

### **Inscriptions au budget 2025**

Total à inscrire au compte 001 en recettes	0,00
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	-322 748,13
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	358 795,65
Total à inscrire au compte 002 en recettes	116 834,80
Total à inscrire au compte 002 en dépenses	0,00
Restes à réaliser à inscrire en dépenses d'investissement	99 303,52
Restes à réaliser à inscrire en recettes d'investissement	63 256,00

Les affectations des résultats 2024 du budget commune sur l'exercice 2025 sont adoptées à l'unanimité.

## 11- 13-03-2025 Amortissements de biens et subventions budget assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction codificatrice en vigueur,  
Vu la nomenclature M49,  
Vu la délibération n°24-04-2013 du 10 avril 2013,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'amortissement est la construction comptable de la dépréciation de la valeur des éléments de l'actif et qu'il permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement.

Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

L'instruction budgétaire et comptable M49, dont relève le budget annexe assainissement en tant que service public industriel et commercial, mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante.

Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Elle informe le conseil municipal que, par délibération en date du 10 avril 2013, des durées d'amortissements pour les équipements ci-dessous ont déjà été adoptées :

Dénomination des biens amortissables	Durée d'amortissement maximale retenue
Réseaux d'assainissement	60 ans
Constructions de bâtiments d'exploitation	60 ans
Agencement et aménagement de terrains	60 ans
Matériel spécifique d'exploitation	45 ans

Il convient désormais, en raison de l'acquisition de nouveaux biens, d'ajouter de nouvelles durées d'amortissements telles que ci-dessous :

Dénomination des biens amortissables	Durée d'amortissement maximale retenue
Matériels et outillages industriels/ matériels spécifiques d'exploitation (pompes, appareils électromécaniques, etc.)	10 ans
Autres installations, matériel et outillage techniques	5 ans

Elle propose également que les subventions perçues soient amorties sur la même durée que les travaux pour le financement desquels elles auront été accordées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des durées d'amortissements ci-dessus exposées.

### **12- 14-03-2025 Règlement intérieur du complexe sportif**

Madame le maire donne la parole à son adjointe Laëtitia DARIÉS qui rappelle que le règlement soumis à l'approbation du conseil municipal a été établi en commission composée d'élus et des principaux usagers du complexe sportif.

Elle en donne lecture et demande qu'il soit approuvé avant affichage sur place et publication.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le règlement intérieur du complexe sportif qui sera joint en annexe de la présente.

La séance est close à 21 h 30